



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE M LABESSONNIE 18220

Date de Convocation : 22/12/2022	Décisions N° : 1303	Membres : En Exercice : 19	Présents : 11	Votants : 14
-------------------------------------	---------------------	-------------------------------	---------------	--------------

<u>Nombre de Membres</u> - Afférents : 19 - En Exercice : 19 - Présents : 11 - Ayant pris part : 14	L'an deux mille vingt-deux et jeudi vingt-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.
<u>Date de convocation</u> 22/12/2022	<u>Présents</u> : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Raoul de RUS.
<u>Date d'affichage</u> 22/12/2022	<u>Excusés représentés</u> : M. Jean MARTINEZ représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND. <u>Absentes excusées</u> : Mme MARCOU MADER Pauline ; Mme Vanessa LAGARDE ; Mme Claude HUET. <u>Absentes non excusées</u> : Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS.
Mme Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.	

Délibération 2022-90 : Décision Modificative 1303

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'acheter un bien immobilier sur la Commune afin de loger le nouveau docteur comme stipulé dans son contrat.

Il propose de se porter acquéreur du bien situé devant les ateliers municipaux au 94 avenue des Pyrénées 81360 Montredon-Labessonnié, cadastré section AY n°153 pour 6a 43ca, pour la somme de 120 000 € incluant les meubles. Il sera également nécessaire de procéder à des travaux de rénovation notamment dans la cuisine et la salle de bain. Les frais de notaires seront exclusivement à la charge des vendeurs.

Afin d'acquérir cette propriété, l'opération d'investissement prévue sur le budget de cette année doit être abondée en conséquence comme proposé ci-dessous :

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
OPE 589	Acquisition immobilière et foncière	140 000,00 €	
OPE 594	Gîtes ruraux		140 000,00 €
Total		140 000,00 €	140 000,00 €

Le Conseil municipal : votants : 14 – pour : 13 – contre : 1 – abstention : 0 :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir le bien immobilier, maison d'habitation, situé au 94 avenue des Pyrénées 81360 Montredon-Labessonnié, cadastré section AY n°153 pour 6a 43ca, pour la somme de 120 000 € incluant les meubles et prévoit de procéder à quelques travaux de rénovation,
- DIT que les frais de notaire seront exclusivement à la charge des vendeurs,
- DECIDE de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant, sur le budget de l'exercice 2022, afin de permettre cet achat immobilier.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

COMMUNE M LABESSONNIE 18220, 29/12/2022,
Jean-Paul CHAMAYOU

